



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16/11/2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 novembre 2009

MOTION EN SOUTIEN À SALAH HAMOURI

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GAILLARD

Excusés avant donné pouvoir :

Delphine PAGE donne pouvoir à Gaëlle MANGIN - Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS - Françoise BILLY donne pouvoir à Chantal BARRE - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA - Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

SECRETARIAT GENERAL

MOTION EN SOUTIEN À SALAH HAMOURI

Madame le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

En dépit d'un fort mouvement d'opinion et d'interventions multiples auprès des autorités concernées, en France comme en Israël, le jeune franco-palestinien de 23 ans, Salah HAMOURI, est toujours en prison, alors qu'il est innocent.

Au terme de 3 années de prison, durant lesquelles son procès a vu l'annulation de plus de 20 audiences, faute du moindre témoin se présentant à la barre du tribunal militaire chargé de le juger, il a été placé devant le choix impossible de « plaider coupable » sous peine de se voir infliger une peine supérieure à 7 ans de prison.

Ce qu'on lui reproche ? Etre passé, 3 mois avant son arrestation, devant le domicile de Yossef OVADIA, chef du parti Shas, rabbin connu pour ses positions extrémistes.

Ce fait banal, joint à l'accusation – non fondée – de son appartenance au FPLP, ont conduit le tribunal militaire israélien, installé en territoire palestinien, à considérer que Salah HAMOURI avait « l'intention » d'attenter à la vie de Yossef OVADIA.

Alors donc qu'aucune preuve concrète n'a pu être présentée, Salah HAMOURI, a été condamné à 7 ans de prison pour un « délit d'intention ».

Malgré toutes les démarches effectuées et les assurances prodiguées, Salah HAMOURI est toujours en prison après quatre années, tandis que son cas fait l'objet d'un silence assourdissant.

Le tribunal, installé dans la prison de Gilboa, a examiné, le 28 juillet dernier, la demande de libération anticipée, déposée par ses avocats. Ayant accompli les 2/3 de sa peine, conformément au droit israélien, il aurait pu sortir de prison et regagner le domicile de sa famille à Jérusalem-Est. Nous sommes, à ce jour, toujours dans l'attente du jugement de ce tribunal !

Bien qu'ayant toujours refusé de recevoir la famille de ce franco-palestinien, le Président de la République Française, s'est engagé formellement, par la voix d'un de ses proches conseiller, à ce que la France fasse « *des démarches adaptées auprès des autorités israéliennes pour obtenir la libération de Salah HAMOURI* ».

Motion pour la libération de Salah Hamouri :

Devant l'urgence et l'importance de l'intervention au plus haut niveau de l'Etat, nous, les élus de la ville de Niort, lançons un appel solennel et pressant au Président de la République et au chef du Gouvernement pour qu'ils mettent en œuvre tous les moyens dont-ils disposent afin d'obtenir la libération de Salah HAMOURI.

Tout comme nous soutenons les interventions en faveur de la libération de Gilad SHALIT, jeune militaire franco-israélien enlevé par le Hamas.

La municipalité de Niort apporte donc tout soutien à la famille de Salah HAMOURI et s'emploiera à populariser auprès de la population Niortaise la situation de ce jeune français.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD